

Le Président

Paris, le 16 août 2021

Très rapide!

Monsieur le Premier ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur la situation économique dramatique que connaissent les entreprises ultramarines. Le prolongement dans la durée et les rebonds en intensité de la crise sanitaire impactent lourdement les entreprises, très directement dans l'industrie touristique, des loisirs et dans les transports, indirectement dans de nombreux autres secteurs. Vous savez combien les économies ultramarines sont structurellement fragiles ; la situation devient dramatique. Le contexte ultramarin est spécifique et justifie, de la part de l'Etat, des mesures fortes, rapides et adaptées.

Nous apprécions les efforts faits par le Gouvernement pour résoudre la crise sanitaire ; nous espérons une réponse engagée pour résoudre la crise économique.

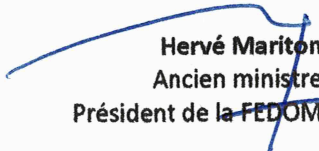
Vous trouverez ci-joint une note qui précise l'analyse et les principales demandes des milieux économiques portées par la FEDOM :

- 1) La prolongation du fonds de solidarité jusqu'au 31 décembre 2021 selon les critères qui prévalaient au mois de mai 2021, avec une prise en compte de l'année 2019 comme période de référence pour apprécier le chiffre d'affaires et une rétroactivité au 1er juin 2021.
- 2) Pour les secteurs les plus impactés, la suppression de la condition de seuil de chiffre d'affaires pour le bénéficiaire du dispositif dit coûts fixes, à l'instar de ce qui a été obtenu pour la montagne.
- 3) Le maintien des dispositifs de soutien à l'activité partielle selon les conditions qui prévalaient avant la parution du décret n°2021-674 du 28 mai 2021 jusqu'au 31 décembre 2021, avec un reste à charge à zéro pour l'employeur.
- 4) La prolongation au 31 décembre 2021 de l'aide au paiement de cotisations et contributions sociales concernant les employeurs de moins de 250 salariés dont l'activité principale relève des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien ou de l'événementiel ou dont l'activité principale dépend de celle de l'un de ces secteurs (secteurs dits « S1 et S1 bis »).
- 5) L'aménagement des paiements des PGE ainsi que de certaines créances publiques.

U Compte tenu de la gravité et de l'urgence de la situation, je vous sollicite, avec les représentants des organisations économiques territoriales concernées, pour une réunion qui permettra, je l'espère, d'aboutir aux décisions favorables.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.

*Avec mes remerciements,
bien amicalement,*


Hervé Mariton
Ancien ministre
Président de la FEDOM

Monsieur Jean Castex
Premier ministre
57 rue de Varenne
75700 Paris SP 07